



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service d'Infrastructure de la Défense
SID Sud-Est**

Lyon le, 06 mars 2025

N° **600667** /ARM/SGA/SID/SE/DGP/NP

ATTESTATION

CONCERNANT LE RISQUE PYROTECHNIQUE

Objet : 840087001N-TVX-2501

Référence : ORANGE (84) – QUARTIER BONNET D'HONNIÈRES

CHORUS n° 160626 - G2D n° 840087001N

Annexe : Plans de masse et plan des travaux.

Opération : ORANGE (84) – QUARTIER BONNET D'HONNIÈRES – TVX - Transformation du bâtiment 001 en bâtiment polyvalent au profit de la BA115

P. Jointes : FIDAP

Conformément aux dispositions du décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, IV et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure et les dispositions de la note permanente 1-0-7-2 N° 602015 du 25/06/2024 relative à la sécurisation des chantiers vis-à-vis du risque pyrotechnique, l'ingénieur général Frédéric GUIVARC'H, directeur du Service d'infrastructure de la Défense Sud-Est certifie que :

- l'opération citée en objet et la zone de mise à disposition pour travaux portée sur le plan joint en annexe ont fait l'objet d'un examen de leur situation au regard des prescriptions mentionnées au chapitre 3 section 1 et 2 et des articles R733-1 à R733-13 définie au premier alinéa de l'article 5 du décret n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 relatif aux règles de sécurité applicables lors des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique ;
- la recherche historique n'a pas permis d'identifier de risque de pollution pyrotechnique sur la zone de travaux ;
- cette recherche historique n'a pas mis en évidence d'activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique de surface ou affleurant sur la zone considérée, l'accès au site sur la zone de travaux ne présente pas de danger pyrotechnique et toute découverte de munitions ou d'engins pyrotechnique en surface est à considérer comme fortuite ;
- cette recherche historique n'a pas mis en évidence d'activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique sur une profondeur 2m, par conséquent, toute découverte de munitions ou d'engins pyrotechniques sur la zone mise à disposition sera considérée comme fortuite.

En conséquence, les travaux décrits en référence sont autorisés.

Il est préconisé de fournir une fiche réflexe à destination de l'entreprise afin d'établir les consignes de sécurité en cas de « découverte fortuite d'un engin explosif ». En cas de découverte, la demande d'intervention NEDEX/GRIN, ou selon l'accord cadre, de la chaîne désignée doit être notifiée dans les meilleurs délais.

Toute modification du projet pour lequel cette attestation est établie (zone d'implantation, nature des travaux ou activités) devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

L'ICIMI Laurent CAUSSOU
Chef de la Division Gestion du Patrimoine du SID SE



Destinataires :

- USID ISTRES

Copies :

- DGP/CH.GIUDICE

- DGP/BPE

- DI

ANNEXES

Plans de masse et plan des travaux

FIDAP-2025-001 - ORANGE (84)

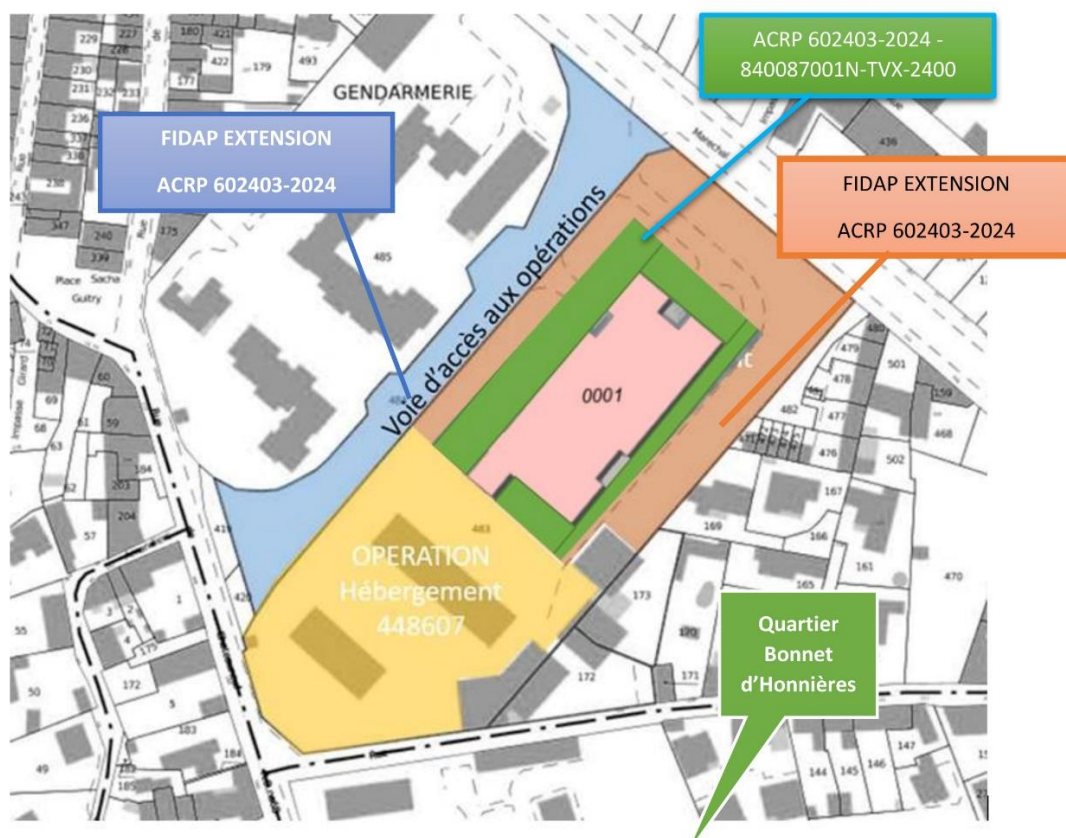
840087001N-TVX-2500 – Réhabilitation Bât 0001

Annexe 01 – Situation Géographique



Annexe 02 – Situation Géographique

- Reprise des abords du bâtiment et aménagement extérieurs
- Reprise des réseaux jusqu'au point d'alimentation
- Extension d'un bassin de rétention de profondeur inférieur à 1m,
- Voie d'accès aux opérations



Pièce Jointe
FIDAP

 Fiche de Demande d'Attestation Pyrotechnique Demande d'instruction d'Analyse de Risque Pyrotechnique modèle 01/2024		N°		840087001N-TVX-2501		RESERVE ESID
		Date		03/03/2025		
		Confidentialité:		NP		
Demandeur	Service		Pole de Conduite des Opérations de Montpellier			A renseigner par le demandeur
	Nom du contact		ASC Magalie SAN-JUAN			
	Tél		04 67 16 59 88			
Date de retour souhaité de l'ACRP		28/02/2025				
Objet	ORANGE (84) – QUARTIER BONNET D'HONNIÈRES – TVX - Transformation du bâtiment 001 en bâtiment polyvalent au profit de la BA115					
Descriptif de l'opération	Réhabilitation du bâtiment 0001 Reprise des abords du bâtiment et aménagement extérieurs Reprise des réseaux jusqu'au point d'alimentation Extension d'un bassin de rétention de profondeur inférieur à 1m.					
Code G2D	840087001N	Commune	Orange (84)			
N° CHORUS	160626	Ref cadastrale	BD 0483 et BD 0484			
Surface de l'emprise	188007m²	Surface de l'étude	10 000m²			
Points de contacts :						
Contact	USID Istres - 2025-002		BAD (MAD) ou Conducteur opération (TVX)		PCO Montpellier	USID
USID	ASC NIV2 OA LABORDE Thierry		Contact		ASC Magalie SAN-JUAN	
Tél	Tél : 864 125 90 09 / 06 13 26 11 43		Tél		04 67 16 59 88 / 06 64 40 69 05	
Nature de la demande :						
Mise à disposition du domaine (joindre plan de masse)	OUI	NON	Renouvellement		OUI	NON
		X				X
Cession totale du site	OUI	NON	Cession partielle (joindre plan)		OUI	NON
		X				X
Travaux agressifs du sol (joindre plan de masse)	OUI	NON	Profondeur		Terrassements inférieurs à 2m	
	X	X	Nature		Sondages géotechniques : 2m	
Opérations antérieures :						
ACRP anciennement produite			Classement au référentiel Pyro :			
X			N° ACRP déjà produite :		ACRP 600365_2023 - 840087001N-TVX-2300	
OUI					ACRP 602208_2023 - 840087001N-TVX-2301	
X					ACRP 602377_2023 - 840087001N-TVX-2302	
OUI					ACRP 602403-2024 - 840087001N-TVX-2400	
X			Nature de la dépollution réalisée			
Si emprise ECI appréciation sur la pollution contemporaine du chef d'emprise :						
Analyse pyrotechnique du chef d'USID :						
Présence de munitions en surfaces ou affleurantes	OUI	NON	Risques pyrotechnique en profondeur		OUI	NON
		X			X	
Observations :	Le référentiel de pollution pyrotechnique des sites ESID LYON septembre 2022 référence ce site "à tendance non-pollué." De ce fait, l'USID-Istres préconise la rédaction d'une attestation qui prescrit une découverte de munitions à considérer comme fortuite avec fiche réflexe à remettre à l'entreprise pour "découverte fortuite d'engin à caractère pyrotechnique".					
Date :	20/01/2025		Grade Nom/Signature :		IC2 MI Paul RUCH Chef de l'USID d'Istres Original signé	
Etude historique :						
Réalisée :	OUI	NON	Références/Observations			
		X	référence			
Historique de la zone :						
Bombardement ou fait de guerre sur la commune			INCONNU	OUI	NON	
Bombardement ou fait de guerre concernant la zone objet de la présente demande				X		
Découverte de munitions			X		X	
Activités militaires polluantes pyrotechniquement concernant la zone objet de la présente demande					X	
Observations	La recherche historique, associée à l'étude des photographies aériennes n'a pas permis de mettre en évidence de faits de guerre ou d'activités ayant pu induire un risque de pollution pyrotechnique. Ce constat est confirmé par l'avis du Chef USID et par la présence de nombreuses ACRP ayant conclu à un risque fortuit (vert).					
Conclusion de la recherche historique réalisée dans le cadre de la présente demande :						
Pas d'activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique		Pas de pollution de surface mais risque pyrotechnique lors de travaux agressifs		Risque pyrotechnique avéré		
X						
Avis BAIT						
Avis CEH	Compte-tenu de la recherche historique et des ACRP déjà produites sur la zone de travaux et alentours, le risque pyrotechnique peut être raisonnablement écarté. Une ACRP non-pyrotechnique est soumise à approbation.					
Avis EDP						
Avis chef DGP						
Décision du Directeur						